

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 8

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 19 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Supprimer cet article.
--

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas du rôle d'une préfecture d'assurer une telle mission.